

DÉCISION DU MAIRE
PRISE SUR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : **Dépôt d'une demande de déclaration préalable relative aux travaux de rénovation des devantures de la crêperie du jeu de l'Oie, sis 109 rue des Terreaux (2.2)**

Service : Pôle opérationnel (SC)

Monsieur le Maire de la commune de Gex,

VU la délibération du Conseil municipal n° 2020_049_DEL en date du 25 mai 2020, déléguant à Monsieur le Maire un certain nombre d'attributions conformément aux articles L. 2122.22 et suivants du code général des collectivités territoriales, et notamment celle de procéder au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme au nom et pour le compte de la Commune,

VU le code général de la propriété des personnes publiques,

VU le code de l'urbanisme,

CONSIDÉRANT la nécessité de déposer une demande de déclaration préalable dans le cadre des travaux de rénovation des devantures de la crêperie du jeu de l'Oie, sis 109 rue des Terreaux, 01170 GEX,

CONSIDÉRANT le marché de maîtrise d'œuvre passé pour ce projet avec le cabinet d'architectes ARCHITECTURE 123, sis 123 rue du commerce, 01170 GEX,

CONSIDÉRANT l'obligation de déposer en version dématérialisée les déclarations d'urbanisme.

DÉCIDE

- **D'AUTORISER** le cabinet d'architectes ARCHITECTURE 123 à déposer au nom et pour le compte de la Ville de GEX le dossier de demande de déclaration préalable pour l'opération de rénovation des devantures de la crêperie du jeu de l'Oie.



Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente décision télétransmise en S/Péfecture de Gex le 19 janvier 2026 et publiée sur le site internet de la Ville le 19 janvier 2026.

Envoyé en préfecture le 20/01/2026
Reçu en préfecture le 20/01/2026
Publié le
ID : 001-210101739-20260116-2026_008_DEC-DE

Berger
Levaillant